



Le Kremlin-Bicêtre, le 15 juin 2017.

Information à la Presse

La Poste crée « un Comité de Dialogue Social Stratégique groupe La Poste » et invite les syndicats à venir signer cet accord le 21 juin 2017.

Dans le même temps le 21 juin 2017, deux caissières de La Poste de Toulouse participeront à un procès de Cour d'Assises où elles sont convoquées comme parties civiles.

Pour que les Organisations syndicales signent l'accord qui leur est proposé, La Poste a mis la main à la poche et propose aux syndicats qui participeront à l'Instance de Groupe une allocation annuelle forfaitaire de 4000 € par OS (CGT, CFDT, SUD, FO, CGC, CFTC) plus 1000€ pour chacun des 21 délégués des OS qui sera appelé à siéger 2 fois par an dans cette instance, soit un total de 45 000€.

L'UNSA-Postes a demandé à La Poste une indemnisation de 50 000€ pour les deux caissières, en réparation du traumatisme qu'elles ont subi lors de leur agression. L'une a été kidnappée en bas de chez elle, arrosée d'essence, conduite au bureau de poste et forcée d'ouvrir le coffre.

Quant à l'autre, les malfaiteurs se sont introduits chez elle à 4 heures du matin et ont séquestré toute sa famille avant de l'obliger à les suivre.

Dans un cas La Poste accorde 45 000€ à des syndicats pour qu'ils acceptent de participer à deux réunions dans l'année.

Qu'une organisation syndicale prenne part à des instances nous semble logique, sans que cela justifie pour autant une subvention...

Dans l'autre cas, La Poste n'a pas donné suite à la demande des deux caissières, estimant la somme « très importante » d'après le Directeur des Ressources Humaines de la Banque Postale joint au téléphone.

Le 21 juin l'UNSA-Postes ne sera pas présente au siège de La Poste pour signer cet accord inique, elle sera auprès de ses adhérentes à Toulouse pour les soutenir dans l'épreuve qui les attend.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire
Luc GIRODIN Secrétaire Général de l'UNSA-Postes : 06 84 27 03 28